



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021  
A 19 H00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Séance : 04 / 2021

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 7 Juin 2021, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> Juin 2021.

Monsieur Jean-Michel DESSE, Monsieur Joël BECART, Madame Anne Charlotte CHOQUET, Monsieur Freddy CRANKSHAW, Monsieur Hadrien COISNE, Monsieur Hugues DEROUBAIX, Monsieur Jean-François DUTHOO, Madame Marie-Cécile LEFEBVRE, Monsieur Serge LEWEURS, Madame Marylène MANTEN, Monsieur David MARIN, Madame Dorothée MOREL, Madame Nicole PAGES étaient présents :

Absents :

- Madame Charlotte PRUVOST donnant procuration à Madame Nicole PAGES
- Madame Sidonie GODESENCE donnant procuration à Madame Marylène MANTEN

L'ordre du jour était le suivant :

- 04 / 2021 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 04 / 2021 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 04 / 2021 / 03- \* - Délégation du Maire (factures, contrats)**
- 04 / 2021 / 04- \* - Point sur le plan de Financement de la Ferme Sénéchal**
- 04 / 2021 / 05- \* - Tranche Supplémentaire Travaux Ferme Sénéchal**
- 04 / 2021 / 06- \* - Tenue du Bureau de Vote des prochaines élections**
- 04 / 2021 / 07- \* - Election d'un référent de l'Action Sociale Santé Handicap**
- 04 / 2021 / 08- \* - Rectification Budget Primitif 2021 Commune**
- 04 / 2021 / 09- \* - Remboursement Sinistre Bris de glace Sté DELESTREZ**
- 04 / 2021 / 10- \* - Tarif Centre Aéré pour les enfants qui vont au soutien scolaire**
- 04 / 2021 / 11- \* - Questions Diverses**
  - \*- **Marché du Vendredi**
  - \*- **Remboursement Cafetière SENSEO**
  - \*- **Suppression des régies et création d'une régie unique**
  - \*- **Mise en place du paiement par CB, convention PAYFIP DGFIP**
  - \*- **Groupe de Travail Eau Potable CABBALR**
  - \*- **Visite des locaux communaux et coordination entre la micro-crèche, l'école et les centres de loisirs**

#### **04/ 2021 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame CHOQUET Anne CHARLOTTE se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

---

#### **04 / 2021 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur LEUWERS fait remarquer que le compte rendu intégral n'a pas été envoyé à tous les conseillers municipaux par email comme le faisait couramment Madame Lazaro. Il serait opportun de l'avoir dans des délais raisonnables pour pouvoir le lire, au besoin y apporter des remarques/suggestions lors du Conseil Municipal puis l'approuver.

Sur l'ancien compte rendu, personne n'était nommé « un conseiller fait remarquer [...] », il serait préférable de mettre des noms sur ces personnes afin que les habitants ayant suggérés des remarques aux personnes du Conseil Municipal se sentent écoutés et entendus.

Le compte rendu de la réunion en date du 19 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

---

#### **04 / 2021 / 03- \* - Délégation du Maire**

Monsieur le Maire signale qu'il a effectué le/la :

1. Signature du contrat de M.MURAWSKI Francis
  2. Signature du contrat de Mme SABRE Marine.
  3. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour le respect du protocole sanitaire (Covid-19)
  4. Signature du contrat de M. CLETON Eddy
  5. Paiement Facture ENEDIS-Reprise Etude Ferme Sénéchal 664,80 € TTC
  5. Paiement des Tableaux Interactifs de l'Ecole des Deux Rivières 4 677,60 € TTC
  6. Paiement Facture Eau CABBALR 07/2020-06/2021 1 021,81 € TTC
  7. Paiement Multirisques Professionnelles AXA 699,05 € TTC
  8. Paiement Facture SCT Non-Restitution Matériel 2 400,00 € TTC
  9. Paiement des Factures Eclairages Publics 1 3 111,57 € TTC
  10. Paiement des Factures Eclairages Publics 1 1 054,09 € TTC
  11. Paiement Assurances Bâtiments Communaux AXA 4 416,85 € TTC
- 

#### **04 / 2021 / 04- \* - Point sur le financement de la Ferme Sénéchal**

Monsieur le Maire fait état des dépenses réalisées sur les trois axes de la Ferme Sénéchal :

- Les services pour un montant de 21 118,22 € TTC
- Les honoraires pour un montant de 128 078,47 € TTC
- Les travaux pour un montant de 1 054 589,90 € TTC

Soit un total de 1 203 786,59 € TTC de factures payées

Il reste donc 924 741,45 € TTC à payer

Monsieur le Maire fait état des recettes pour la réhabilitation de la Ferme Sénéchal :

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Recettes Prévues</b>	<b>Recettes Actualisées et Notifiées</b>
Région Hauts-de-France : PRADET	671 840,00 €	671 840,00 €
Région Hauts-de-France : solidarité 10%	67 184,00 €	67 184,00 €
Etat : Dotation d'Equipeement en Territoires Ruraux (DETR)	36 435,00 €	36 435,00 €
Département du Pas-de-Calais	417 500,00 €	417 500,00 €
Communauté d'Agglomération CABBALR	135 000,00 €	135 000,00 €
FDE Matériau biosourcés	30 000,00 €	75 000,00 €
FDE Remb. Intérêts prêts (15 ans 400 000€)		30 000,00 €
Conseil Départemental DECI	10 000,00 €	10 000,00 €
FDE (Mâts d"éclairage + Radiant gaz naturel		3 880,00 €
<b><u>Total Subventions</u></b>	<b>1 367 959,00 €</b>	<b>1 446 839,00 €</b>
Commune + Fondations Patrimoine et CA	532 927,93 €	521 158,27 €
Loto du patrimoine	107 000,00 €	107 000,00 €
Dons patrimoine	18 000,00 €	18 000,00 €
Fondation Régionale Crédit Agricole 2020		30 000,00 €
Commune Seule	407 927,93 €	366 158,27 €
Fondation de France Crédit Agricole 2021		30 000,00 €
Commune Seule		336 158,27 €
<b>Total (HT)</b>	<b>1 900 886,93 €</b>	<b>1 967 997,27 €</b>
<b>TVA Récupérée</b>		<b>388 573,65 €</b>
		<b>2 356 570,92 €</b>

Après explications de chaque recette, Monsieur le Maire annonce que la commune devra faire un prêt de 336 158,27 € afin de payer les dernières factures de travaux.

## 04 / 2021 / 05- \* - Tranche Supplémentaire Ferme Sénéchal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la dernière réunion, la tranche supplémentaire a été évoquée pour un montant de 116 881,07 € HT.

Après négociations avec toutes les entreprises du marché, les recommandations de la CABBALR, de Mr BARRIOL, architecte du Patrimoine et de tous les autres acteurs de la réhabilitation de la Ferme Sénéchal, le nouveau montant de la tranche supplémentaire s'élève donc à 107 930,67 € HT.

Monsieur le Maire expose les raisons de cette tranche supplémentaire entreprise par entreprise :

### 1. VRD/Espace verts ( Sté SATN ) :

<b>VRD / Espaces Verts SATN</b>	Marché de base	Montant HT	Montant TTC
Mise à jour suite au demande de la CABBALR + réseaux PdCH		40 755,95 €	48 907,1 €
Evacuation des terres végétales		7 920,00 €	9 504,0 €
<b>TOTAL</b>		<b>48 675,95 €</b>	<b>58 411,1 €</b>

Les 40 756 € comprennent la mise aux normes de la micro-station pour prendre en compte futurs pavillons de Pas de Calais Habitat, les habitations de la Rue Clerc et également le pilotage à distance pour une future retrocession de la micro-station à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane qui a la compétence « eaux usées ». Monsieur le Maire précise qu'il demandera à ce que la rue des clercs soit reprise dans la programmation du nouveau plan de zonage de la CABBALR.

### 2. Gros Œuvre ( Sté NOVABAT ) :

<b>GROS OEUVRE NOVEBAT</b>	Marché de base	319 576,36 €	
Moins value frais de pilotage du Groupe B		-8 581,05 € -	10 273,3 €
Ajout du prorata sur option (Transfert du lot n°04)		636,14 €	763,4 €
Travaux de carrelage (Transfert du lot 08)		8 286,11 €	9 943,3 €
Travaux de restauration des sols (Transfert du lot 09)		43 801,03 €	52 561,2 €
Travaux de menuiserie bois divers (Transfert au lot 10)		-43 916,50 € -	52 699,8 €
<b>TOTAL</b>		<b>245,73 €</b>	<b>294,9 €</b>

Comme le gros œuvre NOVEBAT a récupéré des travaux des lots 8, 9 et 10, il y a lieu de supprimer les coûts de pilotage du groupe B. Ils ont aussi transféré les travaux de menuiseries au lot 10. L'ensemble reste à peu près équilibré.

### 3. Charpente Métallique ( Sté METAL FUSION ) :

<b>CHARPENTE MÉTALLIQUE METAL FUSION</b>	Marché de base	57 500,00 €	
Bandeau périphérique pour chéneaux support de menuiserie		4 875,00 €	5 850,0 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 875,00 €</b>	<b>5 850,0 €</b>

Après concertations avec les architectes, l'isolation se fera par le dessus de la toiture et il était donc nécessaire de garder les cheneaux .

### 4. Couverture/Etanchéité (Sté CPZ Littoral )

<b>COUVERTURE / ETANCHÉITÉ CPZ LITTORAL</b>	Marché de base	43 046,38 €	
Suppression de la couverture sous le coyau + bandeau de rive de chéneau		-2 935,00 € -	3 522,0 €
Suppression prorata sur option (Transfert au lot n°02)		-636,14 € -	763,4 €
<b>TOTAL</b>		<b>-3 571,14 € -</b>	<b>4 285,4 €</b>

Etant donné la suppression de l'isolation sous le coyau, il n'y a pas lieu de payer cette dépense.

### 5. Menuiseries Extérieures ( Sté VAN HENIS ) :

**MENUISERIES EXTERIEURES VAN HENIS**Marché de base **143 421,31 €****TOTAL****0,00 €**- €  
- €

Aucune modification n'est nécessaire.

6. Plomberie/CVC ( Sté LAIGNEL ) :**PLOMBERIE / CVC LAIGNEL**Marché de base **217 800,00 €**

Chauffage indépendant pour le gîte

6 509,00 € 7 810,8 €

Modification de l'emplacement du groupe froid

2 029,00 € 2 434,8 €

**TOTAL****8 538,00 € 10 245,6 €**

Il apparait plus judicieux que le gîte est un système de chauffage indépendant du reste de la Ferme Sénéchal.

7. Electricité ( Sté EIFFAGE ENERGIE ) :**ELECTRICITÉ EIFFAGE ENERGIE**Marché de base **150 000,00 €**

Avenant du 27/05/2021 (suppression SSI / Modification éclairage promenoir)

-1 310,86 € - 1 573,0 €

**TOTAL****-1 310,86 € - 1 573,0 €**

Après vérification des éclairages du promenoir, il s'avère que la puissance lumineuse était trop forte pour les autistes.

8. Aménagements Intérieurs ( Sté APPI BAT ) :**AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS APPIBAT**Marché de base **187 224,05 €**

Travaux de carrelage (Transfert au lot 02)

-8 286,11 € - 9 943,3 €

Travaux de menuiserie intérieurs (Transfert au lot 10)

-28 366,05 € - 34 039,3 €

50% laine de roche / 50% laine de bois

-7 565,00 € - 9 078,0 €

Réalisation de plafond CF2h

22 711,33 € 27 253,6 €

Réalisation de peinture sur plâtre

21 495,74 € 25 794,9 €

**TOTAL****-10,09 € - 12,1 €**

Etant donné des transferts de lot, une moins value est appliquée. Après contrôle, il s'avère qu'il était nécessaire de faire un plafond coupe feu au rez-de-chaussée ( Normes CF2h) en dessous du gîte.

9. Aménagements Intérieurs (Sté STAFF COURTNEY) :**AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS STAFF COURTENAY**Marché de base **0,00 €**

Réalisation d'un enduit plâtre sur les murs intérieurs

46 004,00 € 55 204,8 €

**TOTAL****46 004,00 € 55 204,8 €**10. Dallages/Enduits ( Sté SOLRS et Techniques ) :**DALLAGES / ENDUITS SOLR ET TECHNIQUES**Marché de base **133 638,17 €**

Suppression de l'enduit chaux/sable sur les murs intérieurs

-59 998,12 € - 71 997,7 €

Épaisseur de chanvre complémentaire sur mur périphérique ext

36 000,68 € 43 200,8 €

Suppression de la restauration des sols existants (Transfert au lot n°02)

-43 801,03 € - 52 561,2 €

**TOTAL****-67 798,47 € - 81 358,2 €**

L'épaisseur de chanvre étant de 12 cm, après contrôle, il aurait dû être de 15 cm.

Afin de toucher une subvention de la FDE, l'isolation devait se faire avec 50% de laine de roche et 50% de laine de bois, l'entreprise ayant prévu plutôt 70/30.

## **11. Menuiseries Bois ( Sté SN RETAUX ) :**

<b>MENUISERIE BOIS SN RETAUX</b>	Marché de base	<b>133 366,46 €</b>	
Travaux de menuiserie bois divers (Transfert du lot 02)		43 916,50 €	52 699,8 €
Travaux de menuiserie intérieures (Transfert du lot 08)		28 366,05 €	34 039,3 €
<b>TOTAL</b>		<b>72 282,55 €</b>	<b>86 739,1 €</b>

Ce sont des transferts de travaux qui incombent à la société RETAUX.

Suite à la présentation des plus et moins values de chaque entreprise, Monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant de cette tranche supplémentaire de 107 930,67 € HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le montant de travaux supplémentaires de 107 930,67 HT.

---

### **04 / 2021 / 06- \* - Tenue du Bureau de Vote**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner les disponibilités de chacun afin de les inscrire sur le tableau des présences pour les scrutins du 20 et 27 juin 2021.

---

### **03 / 2021 / 07- \* - Election d'un référent Action Sociale-Santé-Handicap**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Communauté d'Agglomération en date du 21 Mai 2021 reçu en mairie le 27 mai 2021.

La CABBALR rappelle sa politique volontariste dans le champ du handicap et elle a mis en place une charte handicap composée de neuf thématiques : l'animation et la concertation, l'accessibilité, l'habitat, l'emploi, le sport, la culture, le tourisme, la mobilité et le transport, l'information, la sensibilisation et la communication.

Au vu du prochain Comité de Pilotage, un référent de chaque commune doit y assister.

Madame MOREL Dorothée, 1<sup>ère</sup> Adjointe se propose d'être la référente.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **03 / 2021 / 08- \* - Rectification du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Madame La Sous-préfète de Béthune dans lequel il est fait état d'un déséquilibre du budget 2021 étant donné l'absence de reprise des restes à réaliser 2020 sur le budget 2021 alors qu'ils le sont sur le Compte Administratif 2021.

Monsieur le Maire montre la nouvelle maquette budgétaire où les restes à réaliser sont cette fois inscrits, ce qui nécessite un rééquilibrage des dépenses et des recettes :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	682 804,23	637 317,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		45 487,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		682 804,23	682 804,23
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 046 046,01	3 110 213,69
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	159 311,50	169 368,24
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 224,42	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 279 581,93	3 279 581,93
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		3 962 386,16	3 962 386,16

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et valide le nouveau Budget primitif 2021 rectificatif.

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1	
Chap/ art	Libellé	Pour mémoires Budget cumulé précédent	ANCIEN VOTE	NOUVEAU VOTE
			Vote	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	10 030,00	5 487,20	5 487,20
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	10 030,00		
2051	ARTICLE 2051		5 487,20	5 487,20
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	20 300,00	182 888,18	182 888,18
2111	TERRAINS NUS	20 300,00		
2151	RESEAUX DE VOIRIE		84 000,00	84 000,00
21538	AUTRES RESEAUX		20 000,00	20 000,00
2158	AUTRES		15 000,00	15 000,00
21758	AUTRES		60 087,18	60 087,18
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		3 888,00	3 888,00
	Op. equ : 2012 - ferme senechal	578 197,75	2 995 507,12	
	Op. equ : 9910 - ACHAT DE MATERIEL	3 100,00	3 100,00	3 100,00
	Op. equ : 20051 - ECOLE	54 000,00		
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>483 597,75</b>	<b>3 158 050,51</b>	<b>181 952,38</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 000,00	47 298,00	1 887 214,59
1641	EMPRUNTS EN FRANCS	47 000,00	47 298,00	1 887 214,59
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	2 000,00		
2031	FRAIS D'ETUDE	2 000,00		
23	IMMOBILIS. EN COURS	1 280,00		1 197 279,03
2313	CONSTRUCTION	1 280,00		1 197 279,03
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>50 280,00</b>	<b>47 298,00</b>	<b>2 884 493,62</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>513 877,75</b>	<b>3 205 357,51</b>	<b>3 046 046,01</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 200,00		
	Charges transférées	18 200,00		
	CONSTRUCTION	18 200,00		
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>18 200,00</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>530 077,75</b>	<b>3 205 357,51</b>	<b>3 046 046,01</b>
			+	
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			<b>159 311,50</b>
			+	
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>74 224,42</b>
			=	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 279 581,93</b>

#### 04 / 2021 / 09- \*Remboursement sinistre bris de glace Sté DELESTREZ

Monsieur le Maire rappelle les faits : lors du débroussaillage de la commune, un caillou a été projeté par un employé communal sur la vitre côté passager d'un camion de la Société DELESTREZ. Un constat Amiable d'accident automobile a immédiatement été fait et une déclaration de sinistre a été faite auprès des assurances.

La Société DELESTREZ ayant besoin de son camion, a procédé aux réparations avec accord des assurances et il convient donc de lui rembourser la somme de 439,92 € TTC. L'Assurance de la Société DELESTRZ ayant déjà remboursé les sommes, il convient de rembourser GROUPAMA NORD EST.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### 04/ 2021 / 10- \* - Tarifs Centre Aéré pour les enfants qui vont au soutien scolaire :

Monsieur le Maire explique que plusieurs enfants qui fréquentent les centres aérés ont parfois le matin un stage de remise à niveau dans le cadre scolaire durant la période où il y a le centre

de loisirs. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur un prix à la demi-journée, cantine comprise et propose le prix de :

<b>HABITANTS OU SCOLARISES A VIEILLE-CHAPELLE</b>				
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Nb d'enfant(s)</b>	<b>1/2 journée</b>	<b>Semaine de 5 jours (1/2 journée)</b>	<b>Semaine de 5 jours (1 jour)</b>
QF CAF > 1000 €	1 enfant	4,62 €	23,10 €	46,20 €
	2 enfants	8,78 €	43,90 €	87,80 €
	3 enfants	12,82 €	64,12 €	128,24 €
800 < QF CAF < 1000 €	1 enfant	4,20 €	21,00 €	42,00 €
	2 enfants	7,98 €	39,90 €	79,80 €
	3 enfants	11,65 €	58,27 €	116,54 €
QF CAF < 800 €	1 enfant	3,78 €	18,90 €	37,80 €
	2 enfants	7,18 €	35,90 €	71,80 €
	3 enfants	10,48 €	52,42 €	104,84 €

<b>EXTERIEURS A VIEILLE-CHAPELLE</b>				
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Nb d'enfant(s)</b>	<b>1/2 journée</b>	<b>Semaine de 5 jours (1/2 journée)</b>	<b>Semaine de 5 jours (1 jour)</b>
QF CAF > 1000 €	1 enfant	6,00 €	30,00 €	60,00 €
	2 enfants	12,00 €	60,00 €	120,00 €
	3 enfants	18,00 €	90,00 €	180,00 €
800 < QF CAF < 1000 €	1 enfant	5,50 €	27,50 €	55,00 €
	2 enfants	11,00 €	55,00 €	110,00 €
	3 enfants	16,50 €	82,50 €	165,00 €
QF CAF < 800 €	1 enfant	5,00 €	25,00 €	50,00 €
	2 enfants	10,00 €	50,00 €	100,00 €
	3 enfants	15,00 €	75,00 €	150,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **04 / 2021 / 11- \* - Questions Diverses**

##### **11-01 : Marché du Vendredi :**

Monsieur fait état qu'il n'y a plus que 3 commerçants sur la place du marché le vendredi.

Les autres artisans ne reviennent pas dû à la crise sanitaire (fermeture) ou que le marché n'est pas assez rentable pour eux.

On dénombre de nombreux marchés dans les communes environnantes.

Comment faire pour attirer du monde ?

Après débat, quelques idées en sont ressorties :

- Faire de la publicité par les nouveaux moyens de communication (Facebook)
- Mettre en place des « bons d'achats » comme certaines grandes villes pour faire connaître le marché aux habitants de la commune et les « fidéliser ».
- Mettre en place une banderole à l'entrée du village (au niveau de l'église pour annoncer un marché hebdomadaire).
- Faire appel à des nouveaux commerçants
- Faire une campagne de publicité auprès des habitants.

#### **11-02 : Remboursement Cafetière SENSEO Philips :**

Monsieur le Maire annonce que Mr LEGRAND Basile a acheté au nom de la Commune une cafetière SENSEO PHILIPS sur le site CDISCOUNT étant donné que la commune n'a pas de carte bancaire. La facture s'élève de 51,14 € TTC et il convient donc de rembourser Mr LEGRAND Basile pour cette dépense.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

#### **11-03 : Suppression des régies et création d'une régie unique :**

Monsieur le Maire rappelle que pour une meilleure rationalisation et sécurisation des fonds et des agents de la Commune de Vieille-Chapelle, il est proposé la mise en place d'une régie unique, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

Ainsi, il convient pour permettre la réalisation de ce projet, de procéder préalablement à la suppression des régies existantes concernées par une délibération du conseil municipal (avec avis de la Trésorerie). Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **11-04 Mise en place PAYFIP titres et Régie :**

Monsieur le Maire rappelle également que la commune se dote d'un logiciel de facturation MYPERISCHOOL (subventionné par la CAF) et qu'il est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Aout 2018 de proposer un moyen de paiement en ligne. La DGFIP propose la solution PAYFIP. Il convient donc de prendre une délibération pour la mise en place de ce dispositif.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### **11-05 : Groupe de Travail Eau Potable CABBARL :**

Monsieur le Maire demande si un conseiller ou adjoint de la commune peut se rendre à la réunion du Groupe de Travail Eau Potable qui aura lieu le Vendredi 11 Juin 2021 à 9h00 Salle du 5<sup>ème</sup> Etage à l'Hôtel Communautaire.

Madame Marie-Cécile LEFEBVRE se propose d'y participer et de nous faire un compte rendu. L'ordre du jour et les points abordés lui seront envoyés par email.

#### **11-06 : Exonération Taxe Foncière pour les nouvelles constructions :**

Monsieur le maire rappelle que selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, les constructions nouvelles à usage d'habitation peuvent être exonérées de taxes foncières dans les deux ans qui suivent leur achèvement.

La Commune peut prendre par le biais d'une délibération le pourcentage d'exonération soit 40%/50%/60%/70%/80% ou 90% de la base imposable sur tous les immeubles à usage d'habitation ou les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés par les moyens de prêts aidés par l'Etat au sens des articles L301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés aux articles R331-63 du même code. Cette délibération est à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre N pour une application année N+1.

### **11-07 : Visite des locaux communaux et coordination entre la micro-crèche, l'école et les centres de loisirs**

Madame Anne-Charlotte CHOQUET propose pour les nouveaux élus qui le souhaitent une rapide visite des locaux communaux. Elle proposera quelques dates via un doodle. Egalement, et juste avant les évènements COVID, le conseil avait émis l'idée de créer une synergie et des rencontres entre la micro-crèche, l'école des deux rivières et l'accueil de loisirs. Monsieur le Maire propose que Madame CHOQUET rencontre Madame Six pour l'école, Camille pour les activités liées au ALSH et par exemple, Krystel, pour la micro-crèche pour établir les grandes lignes et les actions autour de cette idée.

### **11-08 : Remarques diverses :**

- Monsieur COISNE fait remarquer à l'assemblée que des démarcheurs tournent autour du village et qu'il propose leurs services (suite à une demande de la mairie). Le Maire demande donc à la plus grande vigilance pour ces démarchages qui sont répétitifs tout au long de l'année.
- Monsieur le Maire rappelle que pour signaler un véhicule suspect, il faut essayer de prendre en photo la plaque d'immatriculation afin de la transférer aux autorités compétentes.
- Pour le Parcours Ludique, le devis a été envoyé à la Sté DARRAS, l'installation sera prévue pour septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 08.